

## Expert du calfeutrement coupe-feu, 2F Protection garantit la protection incendie passive des bâtiments selon la norme européenne



Pour protéger les bâtiments contre les risques d'incendie, la réglementation européenne impose la mise en œuvre d'éléments séparatifs pare-flamme ou coupe-feu entre tous les locaux contigus (murs, planchers, plafonds, trémies...). Cependant, l'intégrité de ces éléments est compromise par la traversée des conduits, canalisations et câbles circulant à l'intérieur du bâtiment. Ces dernières doivent donc être calfeutrées à l'aide de produits coupe-feu classés tout en respectant les configurations d'essai afin de garantir la bonne résistance au feu des éléments traversés.

Spécialiste du calfeutrement coupe-feu depuis 2007, 2F Protection fabrique, distribue et applique une gamme complète de produits et systèmes qui garantissent la protection incendie passive des bâtiments de manière globale, fiable et en conformité avec la réglementation.

### Une gamme de calfeutrement coupe-feu complète, certifiée et made in France

Créée en 2007 et basée à Ermont (95), 2F Protection fabrique une gamme complète de produits dédiés au calfeutrement de pénétration coupe-feu des bâtiments tertiaires, industriels, des Etablissements Recevant du Public (ERP), des Immeubles de Grande Hauteur (IGH)... :

- Enduits et mastics coupe-feu,
- Mortiers coupe-feu,
- Pâtes coupe-feu,
- Sacs coupe-feu.

Classés EI 60 à 240, les produits 2F Protection garantissent une performance coupe-feu de 1 h à 4 h selon la configuration. Ils bénéficient tous d'un procès-verbal de classement délivré par le CSTB ou Efectis.



Fabriqués dans le Gard (30), ils sont distribués en direct, dans un délai de 2 à 3 jours. Ils peuvent aussi être commandés en ligne sur le site internet [www.2fprotection.fr](http://www.2fprotection.fr).

Avec une capacité de production de plus de 200 tonnes par an, 2F Protection est présent dans le bâtiment, la marine et l'industrie.

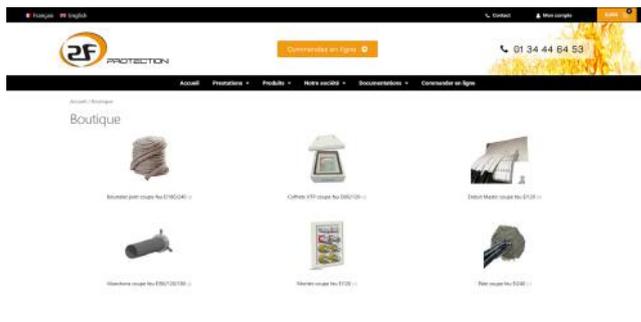
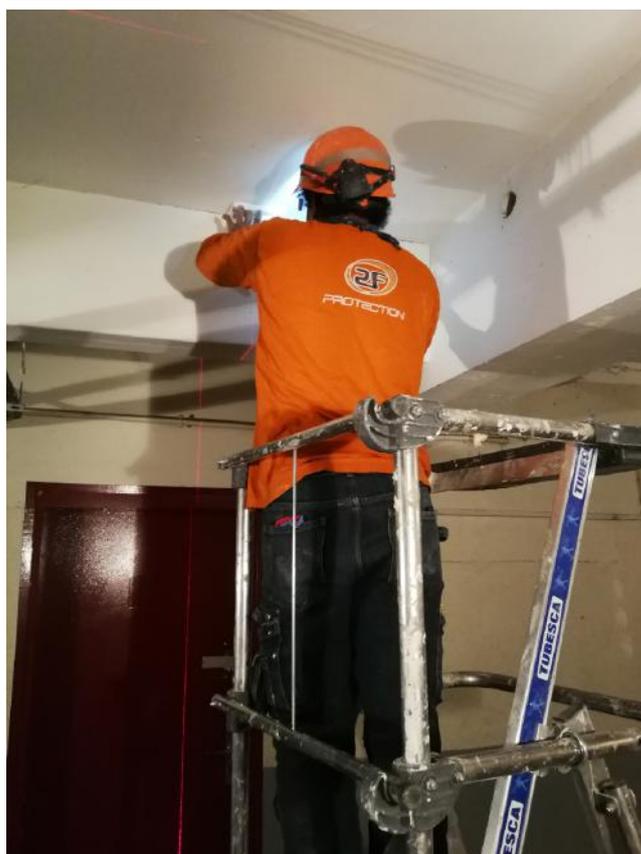
## Une gestion complète de tous les chantiers de protection incendie passive

En plus de la fabrication de produits de calfeutrement, 2F Protection réalise toutes les opérations de protection au feu des câbles, canalisations et conduits traversants, offrant ainsi une prestation complète aux prescripteurs (bureaux d'études et de contrôle) et gestionnaires de bâtiments :

- Application des produits de calfeutrement coupe-feu,
- Cheminements Techniques Protégés (CTP) et Volumes Techniques Protégés (VTP),
- Maçonnerie coupe-feu,
- Flocage coupe-feu,
- Carottage.

Disposant d'équipes formées à la pose et à la réglementation européenne, 2F Protection intervient dans toute la France et l'Europe. Ses équipes sont aussi habilitées à intervenir dans les zones à risques : amiante, nucléaire, risques chimiques. Après intervention, chaque chantier est soumis à un autocontrôle strict qui garantit le bon respect des exigences de la réglementation.

Pour la mise en conformité des bâtiments existants, 2F Protection réalise également des audits permettant d'identifier puis de traiter les défaillances dans la protection incendie passive. Enfin, l'entreprise dispense des formations théoriques et pratiques afin d'enseigner les normes et les bonnes pratiques en vigueur aux gestionnaires de bâtiments et à leurs équipes.



Boutique en ligne 2F Protection

**A la pointe de la technologie, 2F Protection prévoit d'ores et déjà d'élargir en 2020 sa gamme dédiée au calfeutrement coupe-feu avec de nouveaux produits encore plus performants.**

### 2F Protection

53 Rue de Stalingrad  
95120 ERMONT  
Tél. : 01 34 44 64 53

[www.2fprotection.fr](http://www.2fprotection.fr)

### Contact presse : Bâti Visibilité

Anne-Cécile Bacquet  
Tél. : 06 45 61 63 59  
[acbacquet@bati-visibilite.com](mailto:acbacquet@bati-visibilite.com)



Retrouvez les informations 2F Protection sur [www.bati-visibilite.com](http://www.bati-visibilite.com)